

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

2. Télétravail – Modalité de participation

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Dans le secteur privé, l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 a défini les conditions du télétravail. La loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 a inscrit le télétravail dans les articles L.1222-9 à 11 du Code du Travail.

Dans le secteur public, le cadre législatif du télétravail résulte de l'article 133 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012. Les modalités d'extension du télétravail ont quant à elles été précisées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016.

La commune de Vire Normandie avait montré sa politique volontariste en la matière en délibérant le 27 mai 2019 afin de lancer une expérimentation. Durant la pandémie cette modalité de travail a été étendue de manière beaucoup plus large.

Il est proposé cette organisation du travail afin de répondre aux enjeux suivants :

- Social : le télétravail permet un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Il favorise l'amélioration des conditions de vie pour les personnes en situation de handicap. Il permet également de limiter la fatigue et les risques inhérents aux déplacements. Enfin, par l'apport de nouvelles manières de manager, il favorise l'autonomie et la prise d'initiative.
- Économique : en limitant les déplacements, le télétravail permet aux agents d'économiser sur le carburant et de mieux gérer leur temps
- Environnemental : le télétravail réduit les trajets et donc l'émission de gaz à effet de serre. À ce titre, il participe aux enjeux de l'éco-mobilité.
- Évolution de la culture managériale : le télétravail peut concourir à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, comprenant une meilleure définition des objectifs de travail, indicateurs d'évaluation, partage régulier sur l'avancée des missions entre chefs de service et agents. Enfin, l'agent pourra trouver dans cette nouvelle approche de ces missions des facteurs de motivation et d'intérêt pour son travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/02 du 10 juillet 2023 à 20h30



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le projet de règlement du télétravail,

Vu l'avis du comité social territorial du 19 juin 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur relatif à la mise en œuvre du télétravail, annexé à la présente délibération
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	6
Vote Pour	46	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/02 du 10 juillet 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 0

Le 10 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 Juillet 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 Juillet 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/02 du 10 juillet 2023 à 20h30

COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MARTIN Pascal		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/02 du 10 juillet 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juillet 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

3. Création d'un emploi d'animateur socioculturel pour le Centre socioculturel, pour accroissement temporaire d'activité

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les centres socioculturels situés sur le territoire sont en pleine évolution. Historiquement, l'un des deux centres était géré par la CAF et l'autre (le centre socioculturel Charles Lemaître) par la commune.

Conformément à la politique de la CNAF, au plan national, de transfert de gestion des équipements de proximité, la CAF du Calvados avait fait part à la commune dès 2020 de sa volonté de ne plus gérer cet équipement sur du moyen terme.

La commune et la CAF du Calvados ont conduit ensemble depuis 2021 un projet consistant à concevoir et mettre en œuvre un nouveau projet porté par la commune, avec comme pierre angulaire un seul centre socioculturel - correspondant à un seul agrément sur le territoire - qui pourra comporter des antennes, appelées « espaces de vie sociale ».

A l'été 2023, la définition de ce projet est en cours de finalisation, la commune et la CAF se rencontrant régulièrement dans le cadre de comités décisionnaires. Aussi, ce projet fera l'objet d'une présentation exhaustive, dans toutes ses dimensions (projet social, moyens affectés, périmètre de déploiement du projet), en Conseil municipal à l'automne 2023, le démarrage effectif du nouveau fonctionnement étant programmé au 1^{er} janvier 2024.

Néanmoins, au regard de la réorientation progressive des agents de la CAF vers d'autres fonctions, la question de la continuité de service se pose au sein des quartiers concernés dès maintenant. Face à cet enjeu, le comité décisionnaire du 21 juin 2023 a permis de trouver un accord pour un recrutement anticipé d'un animateur socioculturel à réaliser par la commune, étant précisé que la CAF du Calvados supportera intégralement le coût de ce recrutement sur 2023.

Ce recrutement est cohérent avec l'économie générale du projet cible sur le plan des ressources humaines. En effet, à terme, la commune souhaite mobiliser huit postes à temps complet pour ce projet, y compris en valorisant un à deux postes déjà existant dans le fonctionnement des services. Or, le centre municipal est doté actuellement de 4,5 postes en équivalent temps plein.

Ainsi, même si des derniers arbitrages restent à opérer dans la définition du projet notamment sur la valorisation d'activités existantes, le poste correspondant au recrutement proposé ne sera pas remis en cause sur le moyen et long terme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-03-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/03 du 10 juillet 2023 à 20h30



En conséquence, pour éviter une rupture de continuité de service dans l'action socioculturelle réalisée avec les habitants dans les quartiers concernés, il est proposé de créer un poste d'animateur socioculturel au motif d'un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 1^{er} février 2024. Ce poste sera rattaché au service du centre socioculturel municipal dès la prise de poste de la personne recrutée.

Ce poste est à créer dans la filière animation, dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) ou d'animateur (catégorie B).

S'agissant de la prise en charge intégrale du coût de ce poste par la CAF du Calvados, pour ce qui concerne l'année 2023, une convention de partenariat sera présentée au Conseil municipal à l'automne 2023.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De créer un poste d'animateur socioculturel au motif d'un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 1^{er} février 2024 étant précisé que ce poste sera rattaché au service du centre socioculturel municipal dès la prise de poste de la personne recrutée.
- De créer le poste dans la filière animation, dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) ou d'animateur (catégorie B).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à préparer une convention de partenariat avec la CAF du Calvados pour permettre une prise en charge intégrale de ce poste, au titre de l'année 2023, par la CAF du Calvados. Cette convention sera soumise à la validation du Conseil Municipal de Vire Normandie lors d'une prochaine séance.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	6
Vote Pour	46	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 0

Le 10 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 Juillet 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 Juillet 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-03-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/03 du 10 juillet 2023 à 20h30

COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MARTIN Pascal		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-03-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/10/03 du 10 juillet 2023 à 20h30